

Enquête 2014 sur les pratiques phytosanitaires en grandes cultures : peu de changements en matière de traitements

Hormis celles conduites en agriculture biologique, la quasi totalité des surfaces en grandes cultures reçoivent au moins un traitement phytosanitaire. Pour sept des neuf espèces enquêtées, le nombre total de traitements est inférieur à la moyenne nationale. Par rapport à 2011, aucune évolution significative n'est constatée dans le sens d'une réduction du nombre total de traitements. La décision de traiter la parcelle s'appuie majoritairement sur son observation et sur le conseil des fournisseurs. Une majorité des utilisateurs sont sensibilisés aux risques liés à la manipulation des produits phytosanitaires mais une partie d'entre eux continuent à traiter sans protection efficace.

Avertissement



Répartition des cultures enquêtées par anciennes régions

- Triticale, maïs fourrage
- Triticale, maïs fourrage, blé tendre, tournesol, maïs grain
- Triticale, maïs fourrage, blé tendre, tournesol, maïs grain, blé dur, orge, colza, pois protéagineux

L'enquête a été conduite en 2014 à l'échelle des anciennes régions. Elle répond au règlement (CE) n°1185/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 relatif aux statistiques sur les pesticides. Parmi les neuf grandes cultures concernées, seuls le triticale et le maïs fourrage ont été enquêtés sur l'ensemble du périmètre de la Nouvelle-Aquitaine. Le blé tendre, le tournesol et le maïs grain l'ont été sur les périmètres de l'ex Poitou-Charentes et de l'ex Aquitaine ; alors que le blé dur, l'orge, le colza et le pois protéagineux n'ont été examinés que dans le seul ex Poitou-Charentes (cf. " méthodologie " en fin de publication).

De facto, il convient de signaler que les agrégations des données réalisées au sein de cette étude sont représentatives de ces seuls périmètres d'enquête. Par exemple, pour le blé tendre, les résultats des traitements statistiques correspondent au périmètre des anciennes régions Poitou-Charentes et Aquitaine.

Les produits phytosanitaires désignent les préparations contenant une ou plusieurs substances actives, ayant pour action de détruire les végétaux indésirables, protéger les végétaux ou produits végétaux contre tout organisme nuisible, exercer une action sur les processus vitaux des végétaux (régulateur de croissance) et assurer la conservation des végétaux.

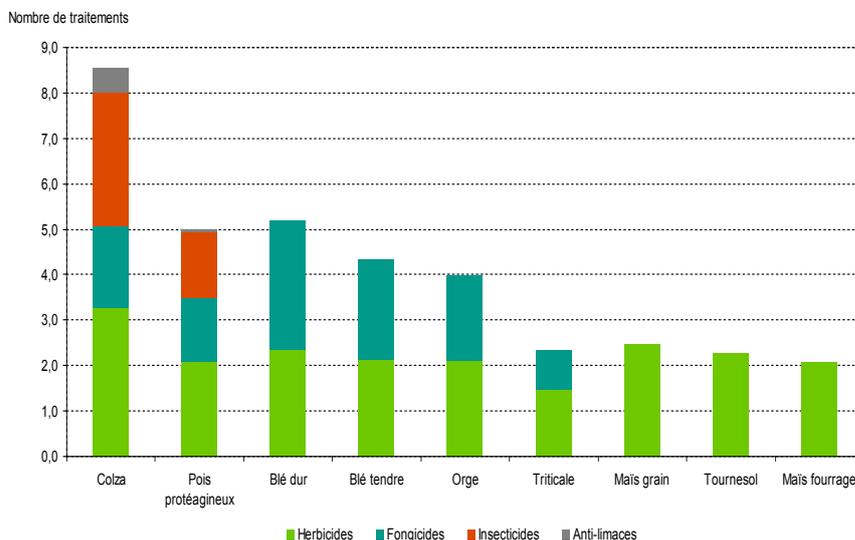
Plus de 97 % des surfaces en grandes cultures font l'objet d'au moins un traitement phytosanitaire. Celui-ci est systématique pour le blé dur et le colza, et concerne 98 % des cultures en blé tendre, orge, tournesol et maïs. 10 % des surfaces de triticale et de pois protéagineux ne font l'objet d'aucun traitement. La moitié de ces surfaces

sont en mode de production biologique. L'agriculture biologique concerne un peu plus de 2 % des surfaces enquêtées.

Le nombre moyen de traitements hors adjuvants et traitement de semences varie entre 8,7 pour le colza qui fait partie des grandes cultures les plus sensibles aux organismes nuisibles, et 2,0 pour le maïs fourrage.

Parmi les neuf cultures enquêtées, seuls le colza et le pois protéagineux sont traités par trois voire quatre types de phytosanitaires : herbicides, fongicides, insecticides, anti-limaces. Ces derniers sont appliqués principalement sur le colza mais pas systématiquement (0,5 traitement en moyenne).

Les herbicides sont les produits phytosanitaires les plus utilisés



Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

Un nombre de traitements inférieur ou égal à la moyenne nationale pour sept grandes cultures

| | | Colza | Pois protéagineux | Blé dur | Blé tendre | Orge | Triticale | Maïs grain | Tournesol | Maïs fourrage |
|--|---------------------|-------|-------------------|---------|------------|------|-----------|------------|-----------|---------------|
| Nombre total de traitements hors adjuvants et traitement de semences | Périmètres enquêtés | 9,6 | 6,0 | 6,5 | 5,6 | 5,5 | 3,2 | 3,9 | 3,7 | 3,2 |
| | France | 8,9 | 7,2 | 5,5 | 7,5 | 6,3 | 3,6 | 4,3 | 3,7 | 4,0 |

Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

Les herbicides sont utilisés pour toutes les cultures : entre un à deux traitements pour le triticale et jusqu'à plus de trois pour le colza. Le blé, l'orge et le triticale sont concernés par des herbicides et des fongicides alors que le maïs et le tournesol n'ont été traités en 2014 que par des herbicides, en moyenne deux traitements.

Les insecticides peuvent concerner les autres cultures mais dans des proportions beaucoup plus faibles. Le pois protéagineux est, comme le colza, une culture sensible aux insectes ravageurs de la levée jusqu'après la floraison (pucerons, charançons...).

Les produits de biocontrôle (produits utilisant des mécanismes naturels dans la lutte contre les ennemis des cultures) sont

encore peu développés en grandes cultures d'où leur très faible utilisation.

Moins de traitements qu'au niveau national...

Sur les neuf grandes cultures enquêtées en 2014, sept d'entre elles enregistrent un nombre total de traitements en produits phytosanitaires (hors adjuvant et avec traitement de semences) inférieur ou égal à la moyenne nationale. C'est en particulier le cas du maïs grain, du blé tendre et du tournesol qui représentent 72 % de la sole régionale en grandes cultures. Toutefois, pour le colza et le blé dur (8 % des surfaces), c'est près d'un traitement supplémentaire qui a été appliqué.

... mais des IFT souvent proches

Le blé tendre enregistre un IFT moyen total inférieur à la moyenne nationale, lié à une moindre utilisation des produits phytosanitaires hors herbicides : 2,5 en Nouvelle-Aquitaine contre 3,3 en France.

Pour l'orge, le triticale, le tournesol, le pois protéagineux et le maïs, les valeurs des IFT moyens régionaux herbicide et hors herbicide (avec traitement de semences) sont très semblables aux valeurs nationales.

Les pratiques sur le blé dur et sur le colza conduisent à un IFT moyen total avec traitement de semences sensiblement supérieur au niveau national. Pour le colza, il est de 7,4 contre 6,5 en valeur nationale. Le climat de l'année 2014 marqué par une pluviométrie abondante génératrice d'humidité, peut constituer un des facteurs à l'origine de cette différence. Pour comparaison, en 2011, année marquée par une sécheresse printanière exceptionnelle, cet IFT était de 6,6 (périmètre de l'ex Poitou-Charentes).

Des valeurs d'IFT hors herbicide proches des valeurs nationales, avec toutefois certaines disparités

| | IFT Herbicide | | IFT Hors herbicide avec traitement de semences | |
|-------------------|---------------------|--------|--|--------|
| | Périmètres enquêtés | France | Périmètres enquêtés | France |
| Blé tendre | 1,6 | 1,6 | 2,5 | 3,3 |
| Blé dur | 1,8 | 1,4 | 3,2 | 2,8 |
| Orge | 1,7 | 1,6 | 2,5 | 2,6 |
| Triticale | 1,2 | 1,2 | 1,4 | 1,5 |
| Colza | 2,2 | 1,8 | 5,2 | 4,7 |
| Tournesol | 1,5 | 1,4 | 1,4 | 1,4 |
| Pois protéagineux | 1,0 | 1,3 | 3,3 | 3,4 |
| Maïs fourrage | 1,3 | 1,4 | 1,1 | 1,0 |
| Maïs grain | 1,4 | 1,5 | 1,3 | 1,3 |

Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

Deux indicateurs pour mesurer les traitements phytosanitaires

Nombre de traitements :

Le nombre de traitements est fonction du nombre de produits appliqués et du nombre de passages pour chacun des produits. Par exemple, un mélange de deux produits appliqués lors d'un même passage compte pour deux traitements.

IFT ou Indicateur de Fréquence de Traitement :

L'IFT permet de refléter l'intensité de l'utilisation des produits phytosanitaires. Il est exprimé en nombre de doses de référence par hectare appliquées sur une parcelle pendant une campagne culturale. L'IFT est calculé sur une parcelle, mais il peut ensuite être agrégé à l'échelle d'un ensemble de parcelles, d'une exploitation agricole ou d'un territoire.

Pour chaque traitement réalisé sur la parcelle, l'IFT est obtenu en divisant la dose appliquée par la dose de référence du produit pour la culture et la cible (ravageur, maladie) considérées. L'ensemble est multiplié par la proportion de la parcelle traitée.

$$\text{IFT traitement} = \frac{\text{Dose appliquée}}{\text{Dose de référence}} \times \frac{\text{Surface traitée}}{\text{Surface totale de la parcelle}}$$

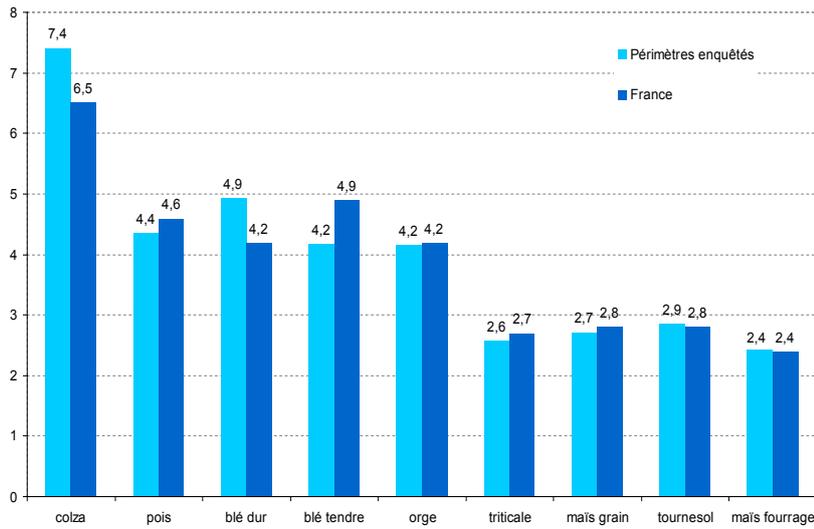
L'IFT de la parcelle est obtenu en faisant la somme des IFT traitements, pour chaque campagne culturale (de la récolte du précédent cultural à la récolte de la culture de la campagne en cours).

$$\text{IFT parcelle} = \text{IFT traitement 1} + \text{IFT traitement 2} + \dots + \text{IFT traitement n}$$

Il est généralement distingué l'IFT herbicide et hors herbicide car la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans chaque cas suppose des modifications de pratiques culturales de nature différente.

L'IFT moyen total régional par culture semblable à la valeur nationale, excepté pour les blés dur et tendre, ainsi que le colza

IFT moyen total régional



Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

Des IFT de référence sont définis réglementairement par ancienne région et par culture. Ces valeurs de référence sont utilisées dans le cadre du financement des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques et du réseau DEPHY du plan Ecophyto. L'objectif est de permettre aux agriculteurs de comparer les IFT qu'ils obtiennent à une valeur de référence. L'IFT de référence par culture est calculé sur la base des pratiques observées. Il correspond au 70^e percentile : 70 % des surfaces d'une zone ont un IFT inférieur ou égal à cette valeur.

Valeurs des IFT de référence par culture et par ancienne région

| | Maïs fourrage | | Triticale | | Maïs grain | | Blé tendre | | Tournesol | | Blé dur | | Orge | | Colza | | Pois Protéagineux | |
|---------------------|---------------|-----|-----------|-----|------------|-----|------------|-----|-----------|-----|---------|-----|------|-----|-------|-----|-------------------|-----|
| | H* | HH* | H | HH | H | HH | H | HH | H | HH | H | HH | H | HH | H | HH | H | HH |
| ex Poitou-Charentes | 1,6 | 1,0 | 1,6 | 1,9 | 2,0 | 1,0 | 1,8 | 3,1 | 1,7 | 1,0 | 1,8 | 3,5 | 1,8 | 2,9 | 2,5 | 5,6 | 1,2 | 3,8 |
| ex Aquitaine | 1,5 | 1,4 | 1,1 | 1,4 | 1,6 | 1,8 | 1,5 | 2,9 | 1,7 | 2,0 | | | | | | | | |
| ex Limousin | 1,2 | 1,0 | 1,2 | 1,7 | | | | | | | | | | | | | | |

* H : Herbicide, HH : Hors Herbicide

Note de lecture : En ex Poitou-Charentes, 70 % des surfaces de blé tendre ont un IFT herbicide inférieur ou égal à 1,8.

Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

Les semences certifiées sont à l'origine des cultures en oléagineux et en maïs pour 90 % à 100 % des surfaces. Plus de 35 % des cultures en blé tendre et en pois protéagineux ont été ensemencées avec des semences provenant de la ferme.

La semence utilisée (certifiée ou de ferme) a été traitée dans

90 % des cas. Elle l'est majoritairement pour la lutte contre les champignons microscopiques (48 % en moyenne, toutes cultures confondues), le traitement anti-fongique pouvant atteindre plus de 63 % des semences de blé dur. Puis, vient ensuite le traitement des semences contre les insectes (hors anti-pucerons) pour 34 % des cultures.

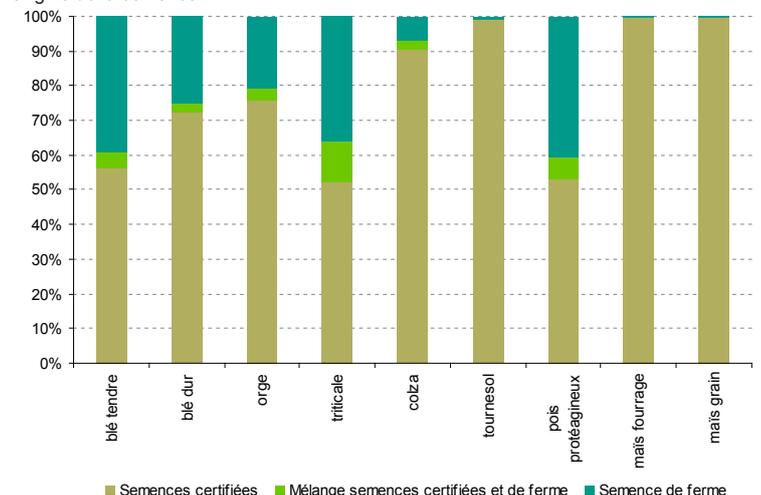


Semences de blé et colza

© Cheick.saidou/Min.Agr.fr

Des semences majoritairement certifiées

Origine de la semence



Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

Une évolution entre 2011 et 2014 difficile à apprécier

L'analyse de l'évolution des traitements phytosanitaires à l'échelle des anciennes régions à partir des résultats des enquêtes réalisées en 2011 et 2014 est difficile à interpréter pour des raisons à la fois climatiques et statistiques.

Le climat de la campagne culturale 2013-2014 a été marqué par une pluviométrie abondante, un ensoleillement important et des températures douces. À la faveur de l'humidité, la pression des maladies a été assez forte et les dégâts causés par les limaces importants. Mais ces conditions ont permis de bonnes récoltes en grandes cultures. Les rendements moyens ont été supérieurs aux moyennes quinquennales pour les neuf cultures enquêtées. Pour le maïs grain, il a dépassé 100 q/ha et atteint un niveau historique.

Le fait marquant de la campagne culturale 2010-2011 est la sécheresse printanière qui a affecté les rendements des cultures d'hiver. Les tournesols et les maïs ont été semés dans de mauvaises conditions. Les pluies estivales ont cependant

permis d'obtenir des résultats acceptables sur ces cultures. La pression des maladies sur les cultures a été plutôt faible mais celle des ravageurs assez élevée.

Par ailleurs, les parcelles enquêtées pour une même culture ne sont pas forcément les mêmes pour les deux années.

En outre, il faut tenir compte des marges d'imprécision inhérentes aux enquêtes statistiques. **Seules les évolutions considérées comme significatives peuvent donner lieu à interprétation.** Cette dernière raison explique que les enquêtes fournissent des informations sur l'évolution des traitements phytosanitaires seulement pour quelques cultures. Les données sont calculées, pour chaque culture, avec un intervalle de confiance au seuil de 5 % mesurant la plage de valeurs au sein de laquelle on estime que la "vraie" valeur a 95 % de chance de se situer. Les évolutions entre 2011 et 2014 sont considérées comme significatives seulement quand les plages de valeurs pour les deux années ne se chevauchent pas.

Peu d'évolutions significatives entre 2011 et 2014

| | | Nombre de traitements | | |
|-------------------|------------------|-----------------------|------|-----------|
| | | 2011 | 2014 | Évolution |
| Blé tendre | Poitou-Charentes | nd | 4,8 | |
| | Aquitaine | 2,8 | 3,8 | ↗ |
| Blé dur | Poitou-Charentes | 5,0 | 5,5 | ns |
| Orge | Poitou-Charentes | 3,9 | 4,6 | ns |
| Triticale | Poitou-Charentes | 2,4 | 3,1 | ↗ |
| | Aquitaine | 1,1 | 1,9 | ↗ |
| | Limousin | 1,5 | 2,0 | ns |
| Colza | Poitou-Charentes | 7,9 | 8,7 | ns |
| Tournesol | Poitou-Charentes | 2,0 | 2,7 | ↗ |
| | Aquitaine | 2,6 | 3,0 | ns |
| Pois protéagineux | Poitou-Charentes | 4,3 | 5,0 | ns |
| Maïs fourrage | Poitou-Charentes | 2,4 | 2,6 | ns |
| | Aquitaine | 2,0 | 2,8 | ns |
| | Limousin | 1,6 | 1,6 | ns |
| Maïs grain | Poitou-Charentes | 3,6 | 3,4 | ns |
| | Aquitaine | 2,4 | 2,8 | ns |

Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

Entre 2011 et 2014, aucune évolution n'est enregistrée dans le sens d'une réduction du nombre total de traitements phytosanitaires et de l'IFT total sur les neuf cultures concernées par l'enquête en Nouvelle-Aquitaine.

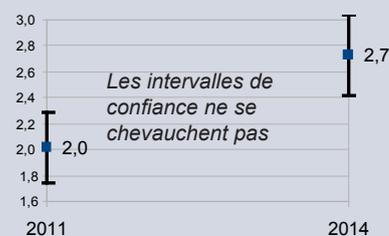
Quelques hausses statistiquement significatives sont observées pour certaines cultures et certaines régions, qui ne traduisent peut-être que des différences de pression sanitaire entre les deux campagnes culturales (cf. encadré).

La progression du nombre de traitements est significative pour le blé tendre en Aquitaine (la donnée n'a pas été déterminée en 2011 en Poitou-Charentes), pour le triticale en Aquitaine et Poitou-Charentes et pour le tournesol en Poitou-Charentes. Les évolutions ne sont pas significatives pour les autres cultures.

Sur l'IFT total avec traitement de semences, on retrouve la même progression sur le triticale en Aquitaine et Poitou-Charentes mais pas celle sur le blé tendre en Aquitaine. En revanche, l'IFT total avec traitement de semences est en augmentation pour le blé dur en Poitou-Charentes. Ces évolutions résultent en premier lieu d'une progression de l'IFT herbicide sur les deux cultures.

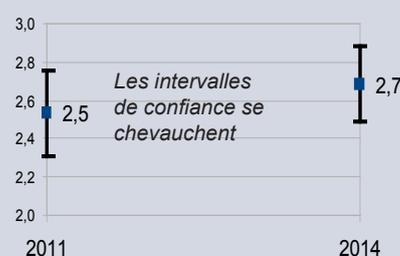
Pour le maïs grain et le maïs fourrage, aucun des deux indicateurs ne permet de déceler une évolution significative en matière de traitements phytosanitaires.

Ex : hausse significative du nombre total de traitements sur le tournesol en ex Poitou-Charentes



Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires 2014

Ex : hausse non significative de l'IFT total du maïs grain en ex Aquitaine



Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires 2014

| | | IFT Herbicide | | | IFT Hors herbicide avec traitement semences | | | IFT Total avec traitement semences | | |
|-------------------|------------------|---------------|------|-----------|---|------|-----------|------------------------------------|------|-----------|
| | | 2011 | 2014 | Évolution | 2011 | 2014 | Évolution | 2011 | 2014 | Évolution |
| Blé tendre | Poitou-Charentes | nd | 1,7 | | nd | 2,6 | | nd | 4,3 | |
| | Aquitaine | 1,1 | 1,3 | ns | 2,1 | 2,3 | ns | 3,3 | 3,5 | ns |
| Blé dur | Poitou-Charentes | 1,3 | 1,8 | ↗ | 3,0 | 3,2 | ns | 4,3 | 4,9 | ↗ |
| Orge | Poitou-Charentes | 1,2 | 1,7 | ↗ | 2,4 | 2,5 | ns | 3,6 | 4,2 | ns |
| Triticale | Poitou-Charentes | 1,1 | 1,4 | ↗ | 1,4 | 1,7 | ns | 2,5 | 3,0 | ↗ |
| | Aquitaine | 0,6 | 1,0 | ↗ | 0,9 | 1,2 | ns | 1,6 | 2,3 | ↗ |
| | Limousin | 0,9 | 1,1 | ns | 1,2 | 1,3 | ns | 2,1 | 2,4 | ns |
| Colza | Poitou-Charentes | 1,8 | 2,2 | ↗ | 4,8 | 5,2 | ns | 6,6 | 7,4 | ns |
| Tournesol | Poitou-Charentes | 1,3 | 1,5 | ns | 1,1 | 1,2 | ns | 2,3 | 2,7 | ns |
| | Aquitaine | 1,4 | 1,4 | ns | 1,5 | 1,8 | ns | 2,9 | 3,2 | ns |
| Pois protéagineux | Poitou-Charentes | 1,0 | 1,0 | ns | 2,7 | 3,3 | ↗ | 3,7 | 4,4 | ns |
| Maïs fourrage | Poitou-Charentes | 1,2 | 1,2 | ns | 1,0 | 1,1 | ns | 2,3 | 2,4 | ns |
| | Aquitaine | 1,0 | 1,4 | ns | 1,1 | 1,2 | ns | 2,2 | 2,6 | ns |
| | Limousin | 1,0 | 1,1 | ns | 1,0 | 1,1 | ns | 2,0 | 2,2 | ns |
| Maïs grain | Poitou-Charentes | 1,7 | 1,6 | ns | 1,2 | 1,2 | ns | 2,9 | 2,8 | ns |
| | Aquitaine | 1,2 | 1,3 | ns | 1,3 | 1,4 | ns | 2,5 | 2,7 | ns |

nd : valeur non diffusée (le nombre d'observations ou la précision ne sont pas suffisants)
ns : évolution non significative

Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

Certiphyto : première source d'information sur l'application des traitements

Dans le cadre du plan Écophyto, plusieurs sources d'information sur la manière d'appliquer au mieux les traitements phytosanitaires sont mises à disposition. Une première sensibilisation est reçue lors de la formation pour l'obtention du Certiphyto. Près de 93 % des surfaces sont traitées par des exploitants ayant suivi cette formation (France : 94 %). Ce taux s'explique par le fait que, depuis le 1^{er} octobre 2014, toute personne qui manipule, applique, conseille ou met en vente des produits phytosanitaires

doit être en possession d'un Certiphyto spécifique à son activité pour pouvoir acheter des produits phytosanitaires.

Les autres sources d'information sur l'application des traitements sont moins sollicitées. Ainsi, le pourcentage de surfaces traitées par des exploitants qui déclarent lire les bulletins de santé du végétal n'est que de 44 % (France : 54 %) et il est encore moindre pour ceux qui déclarent connaître le réseau des fermes DEPHY : 24 % (France : 32 %) ou consulter le portail ÉcophytoPIC, site internet sur la protection intégrées des cultures : 18 % (France : 16 %).

Nouvelle-Aquitaine : deuxième région française en grandes cultures

Les neuf cultures concernées par l'enquête sur les pratiques phytosanitaires en Nouvelle-Aquitaine couvrent 1,8 millions d'hectares soit 43 % de la surface agricole utilisée (SAU) des exploitations de la région. Les deux cultures principales, le blé tendre et le maïs grain représentent à elles seules une surface supérieure à 1 million d'hectares soit plus du quart de la SAU.

Les bassins de production se trouvent dans le nord-ouest de la région (départements de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres, de la Vienne) et dans le Lot-et-Garonne pour les céréales à paille et les oléagineux. Pour le maïs grain, les surfaces les plus importantes sont situées dans les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques mais cette culture est aussi présente dans les départements déjà cités pour les céréales à paille et les oléagineux. Le triticale, surtout utilisé pour l'alimentation des animaux est cultivé principalement dans les zones d'élevage du nord-est

Deux cultures principales en Nouvelle-Aquitaine : maïs grain et blé tendre



Source : Statistique agricole annuelle 2014

de la région. 21 700 exploitations sont spécialisées en grandes cultures en Nouvelle-Aquitaine dont plus de la moitié classée dans la catégorie des moyennes et grandes exploitations (production brute standard supérieure à 25 000 €).

Plusieurs critères à l'origine de la décision de traitement

Pour un traitement de type herbicide, l'observation de la parcelle en cours de culture (infestation en mauvaises herbes), est citée en premier (87 % des surfaces en 2014). Elle a progressé par rapport à 2011 (70 %). Juste après, viennent les conseils des distributeurs ou des coopératives. Leur poids est devenu prépondérant dans la prise de décision, passant de 57 % à 79 % entre 2011 et 2014. Les fournisseurs étant aussi concernés par le certificat Certiphyto, ils sont incités à contribuer à l'objectif de réduction du recours aux produits phytosanitaires. En troisième position, les exploitants se réfèrent aux prévisions météorologiques et aux niveaux de précipitations (48 % des surfaces). Une comparaison avec 2011 n'est pas possible, car ce critère de décision n'était pas proposé dans l'enquête précédente.

9 % des surfaces sont traitées suite à la prise en compte d'au moins deux critères de décision.

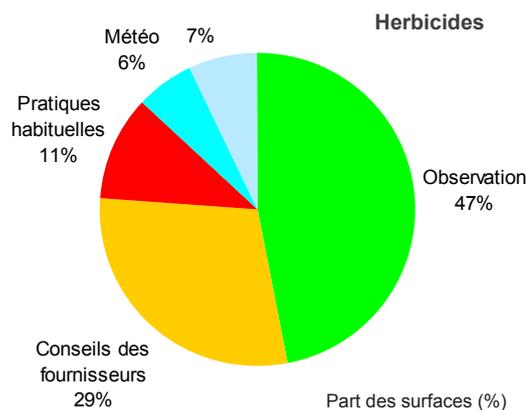
Pour les autres traitements (insecticide, fongicide, etc.), seulement 18 % des surfaces sont traitées en se basant sur un unique critère de décision. L'observation de la parcelle (état sanitaire de la parcelle, importance des insectes parasites, etc.) est un élément essentiel pour la prise de décision (76 % des surfaces en 2014 contre 69 % en 2011), mais dorénavant, les conseils des fournisseurs sont presque aussi importants (73 % des surfaces contre 57 % en 2011).

La météorologie peut influencer sur le développement des maladies ou des ravageurs ainsi que sur la sensibilité des cultures aux pressions parasitaires. Elle est mentionnée pour 46 % des surfaces. Quant aux comptages (ravageurs, auxiliaires, fréquence des symptômes), ils n'étaient pas suggérés en 2011 comme source de décision. Or, ils interviennent dans le choix d'une intervention pour 18 % des surfaces en 2014.

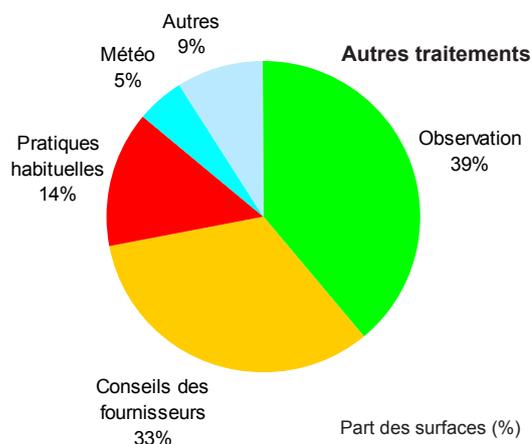
Des méthodes alternatives employées en complément des traitements

Pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, les agriculteurs sont incités à employer des méthodes alternatives à la lutte chimique. Pour 63 % des surfaces, les exploitants ont recours à un ensemble de techniques culturales très diverses comme le travail du sol (faux semis ...), le broyage des résidus ou la gestion des repousses. Pour une meilleure efficacité, il est important de combiner d'autres pratiques, comme l'optimisation des doses (52 % des surfaces) ou le choix de variétés en fonction de leur sensibilité ou leur tolérance à certaines maladies (47 %). En Nouvelle-Aquitaine, 86 % des surfaces font l'objet d'au moins une des pratiques de réduction du recours aux produits phytosanitaires contre 89 % au niveau national.

Origine de la décision de traitement : l'observation de la parcelle en premier pour les herbicides



Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014



Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

Comme pour les décisions d'intervention de traitement, les fournisseurs ont un rôle important de conseil sur ces leviers d'actions agronomiques. Ils sont le premier vecteur d'information (75 % des surfaces). La formation générale de l'exploitant vient juste derrière (71 %). La formation pour l'obtention du Certiphyto est citée pour 39 % des surfaces, la consultation des bulletins de santé du végétal (BSV) pour 22 % et les conseils de techniciens indépendants pour 18 %.

Le souhait de réduire les coûts de production est la première raison de l'adoption de ces pratiques (96 % des surfaces). Pour 78 % des surfaces, les exploitants invoquent aussi le souci de réduire les risques pour leur santé et pour 67 % des surfaces, de réduire les risques de contamination de l'eau.

2015 : un nouveau plan Écophyto

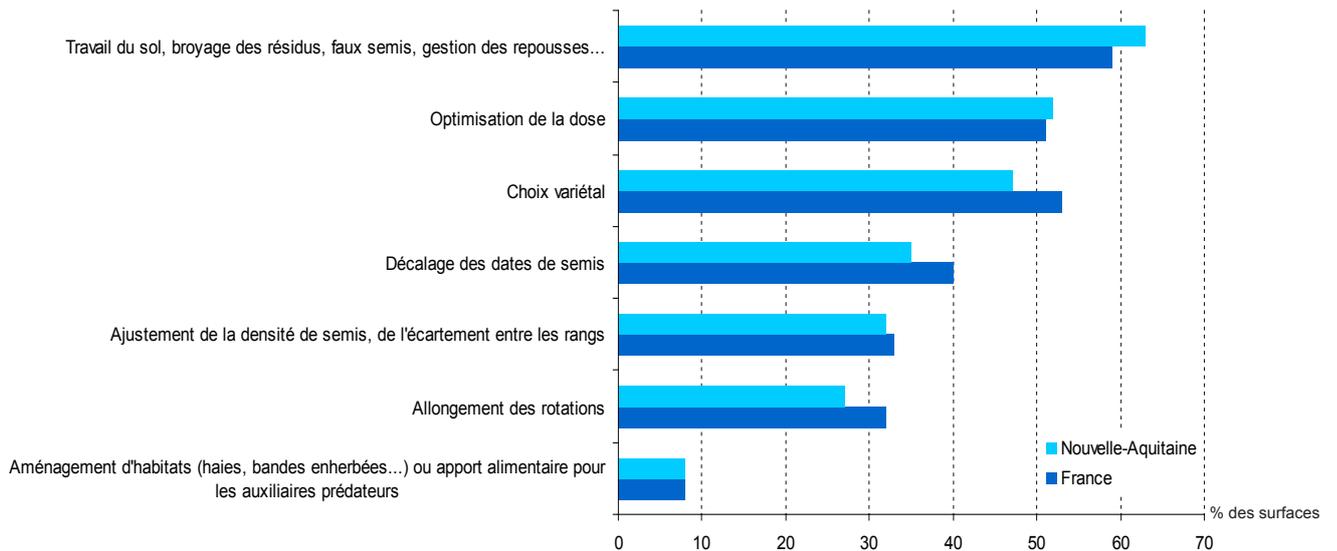
Après l'initiation du plan Écophyto en 2008, l'année 2015 a enrichi le dispositif en réaffirmant un objectif de diminution du recours aux produits phytosanitaires de 50 % selon une trajectoire en deux temps : une réduction de 25 % d'ici à 2020 reposant sur l'optimisation des systèmes de production et une de 25 % supplémentaires à l'horizon 2025 qui sera atteinte grâce à des mutations plus profondes.

Ses principes sont :

- de maîtriser l'ensemble des risques liés aux produits phytosanitaires,
- d'inscrire le plan au cœur du projet agro-écologique pour la France,
- de réorienter les évolutions au niveau des entreprises agricoles dans une dynamique collective, territorialisée et positive tant pour les producteurs que pour les citoyens.

Pour les atteindre, le plan décline trente actions réparties en six axes.

Une palette de pratiques alternatives



Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

Protection : une frange de la population encore à convaincre

Près de 85 % des surfaces sont traitées avec un pulvérisateur appartenant en propriété à l'exploitant. Pour 11 % des surfaces, les traitements phytosanitaires sont réalisés par une entreprise agricole. Quant aux 4 % de surfaces restantes, les exploitants utilisent le pulvérisateur en CUMA. Dans les exploitations spécialisées élevage, l'usage du matériel en CUMA concerne 12 % des surfaces. L'emploi d'un pulvérisateur en CUMA est le plus fréquent pour le triticale (16 % des surfaces) et pour le maïs fourrage (15 %), deux espèces cultivées par les éleveurs.

Environ 60 % des surfaces sont traitées par une personne utilisant systématiquement un équipement de protection individuel approprié. Au niveau national, la proportion est un peu moindre (58 %). Cette attitude responsable face aux risques inhérents aux produits phytosanitaires n'est malheureusement pas généralisée, puisque certains exploitants (18 % des surfaces traitées) ne portent jamais d'équipement de protection (14 % France entière).

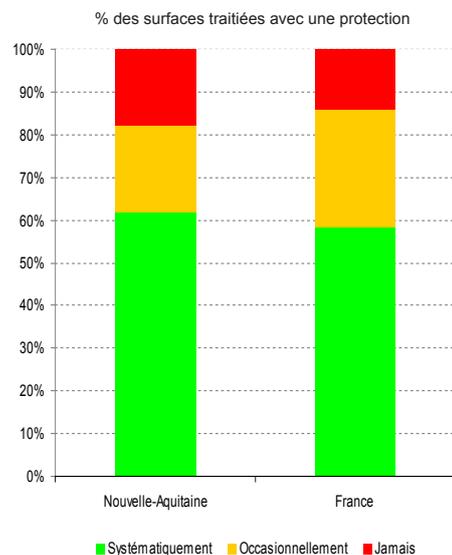


Salarié agricole en tenue réglementaire pour le dosage de produits phytosanitaires. © Pascal Xicluna/Min.Agr.fr

18 % des surfaces traitées sans protection



Agriculteur pulvérisant dans une parcelle de blé, un substitut aux fongicides à base de laminarine (algues). Peut être utilisé seul ou en complément des traitements conventionnels. © Pascal Xicluna/Min.Agr.fr



Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

Méthodologie de l'étude

L'enquête sur les pratiques phytosanitaires des agriculteurs en grandes cultures 2014 s'inscrit dans le dispositif des enquêtes « Pratiques culturales » et fait suite à l'enquête portant sur les pratiques agricoles réalisée en 2011.

Cette enquête permet de répondre à la demande de suivi du plan d'action ÉCOPHYTO qui vise à réduire progressivement l'utilisation de produits phytosanitaires.



L'enquête a été menée avec le soutien financier de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), aujourd'hui dénommé AFB (Agence Française pour la Biodiversité),

établissement public sous tutelle du ministère en charge de l'écologie avec les crédits attribués au financement du plan Écophyto.

Les questionnaires portent sur les pratiques réalisées pour une parcelle donnée durant la campagne 2014 (depuis la récolte du précédent en 2013 jusqu'à la récolte de la culture enquêtée) : précédents culturaux, interculture, travaux du sol, fertilisation, traitements phytosanitaires.

Le nombre de traitements moyen indiqué dans cette étude et les IFT ne comprennent pas les adjuvants qui peuvent être utilisés avec les produits phytosanitaires. Les adjuvants (huiles et autres) sont utilisés pour améliorer l'action d'un produit phytosanitaire. Concernant les semences, si la semence a été traitée, l'IFT traitement de semence est égal à 1, sinon il vaut 0 (le mode de calcul diffère par rapport aux traitements au champ).

Nombre de parcelles enquêtées par culture

| | ex Poitou-Charentes | ex Aquitaine | ex Limousin | Nouvelle-Aquitaine |
|-------------------|---------------------|--------------|-------------|--------------------|
| Blé tendre | 182 | 202 | | 384 |
| Blé dur | 158 | | | 158 |
| Orge | 136 | | | 136 |
| Triticale | 105 | 137 | 116 | 358 |
| Colza | 116 | | | 116 |
| Tournesol | 113 | 120 | | 233 |
| Pois protéagineux | 138 | | | 138 |
| Maïs fourrage | 144 | 196 | 175 | 515 |
| Maïs grain | 153 | 130 | | 283 |
| TOTAL | 1 245 | 785 | 291 | 2 321 |

Source : Agreste - Enquête pratiques phytosanitaires grandes cultures 2014

L'ensemble de nos publications dont cette étude sont téléchargeables :

via le site internet de la **DRAAF Nouvelle-Aquitaine**, dans la partie **DONNEES STATISTIQUES** :
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/DONNEES-STATISTIQUES>

via le site national **AGRESTE**, site du Service de la Statistique et de la Prospective agricole au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, dans l'onglet **EN REGION** :
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/en-region/>

La publication nationale « Enquête Pratiques phytosanitaires sur les grandes cultures 2014 - Nombre de traitements et indicateurs de fréquence de traitement - Agreste les Dossiers n° 36 - septembre 2016 - 21/09/2016 » est disponible par téléchargement ici :

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/dossiers/article/enquete-pratiques-phytosanitaires-12398>

©AGRESTE
2017
Prix : 2,50 €

Agreste
la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tél : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Yvan LOBJOIT
Directrice de publication : Valérie ISABELLE
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédacteurs : Catherine HARDY, Laëtitia NICOLAÏ, Jean-Jacques SAMZUN
Composition- Impression : SRISSET Nouvelle-Aquitaine
Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION